

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 JUILLET 2026**

Séance ordinaire du 6 juillet 2026

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 6 juillet 2026 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Karine Trudeau et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Clément Brisson, Maxime Lasnier et Mario Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame la conseillère Véronique Dupuis est absente.

Madame Catherine Emond, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2026-07-1446 Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
- En y retirant le point 16.1 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
- Et en y ajoutant dans « Affaires diverses » le point 20.1 Décompte final poste de pompage
- Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-07-1447 Procès-verbal : juin 2026

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- D'approuver le procès-verbal de juin, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-07-1448 Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 6 juillet 2026;

Considérant que le compte suivant est ajouté :
CDTEC Calibration inc. 258.69\$

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- D'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 234 325.25 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

- 4493 -

Maire: _____
Greffière-trés.: _____

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 JUILLET 2026**

Période de questions portant sur les comptes

Aucunes questions sur les comptes par les personnes présentes dans la salle.

2026-07-1449 Règlement numéro 2026-402-6 modifiant le règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Monsieur le conseiller Michel Lemaire lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2026;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Considérant que la modification vise à augmenter la réserve financière au montant de 220 000 \$ afin de concorder avec le montant projeté au 31 décembre 2026;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- D'adopter le *Règlement 2026-402-6 modifiant le règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CORRESPONDANCE ET DEMANDES

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 6 juillet 2026.

2026-07-1450 Demande de l'École NDS : fleurs

Considérant la demande annuelle de l'École et que les membres du Conseil ont pris connaissance du courriel daté du 7 avril dernier demandant un don de fleurs pour les bacs en béton situés devant l'école;

Considérant la facture du 3 juin dernier au montant de 336 \$ plus taxes chez Fleurexcel;

Considérant que les circonstances logistiques ont nécessité l'engagement de cette dépense avant la présente séance;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- D'approuver de manière rétroactive la facture de Fleurexcel du 3 juin dernier.
- D'autoriser le paiement de ladite facture pour la fourniture de fleurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-07-1451 Chambre de commerce : renouvellement d'abonnement

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 JUILLET 2026**

Considérant que le Conseil désire renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Chambre de Commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu pour la période 2026-2027;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- D'autoriser le renouvellement et le paiement de l'adhésion au montant de 190\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-07-1452

Proclamation – Journée de sensibilisation au deuil périnatal et infantile

Considérant que la perte de grossesse, la perte infantile et la perte d'un enfant touchent des milliers de familles chaque année, laissant des répercussions durables sur les parents, les frères et sœurs, les grands-parents et l'ensemble de la communauté;

Considérant que de nombreuses familles vivent leur deuil dans le silence et peuvent faire face à leur perte sans sensibilisation, compréhension ou soutien adéquat de leur entourage;

Considérant que Oak's Tree of Love, une initiative du Nord de l'Ontario fondée en mémoire d'Oak Beaudyn Noel, soutien les familles ayant vécu une perte de grossesse, une perte infantile ou la perte d'un enfant grâce à des boîtes souvenirs, des projets commémoratifs, des initiatives de sensibilisation, du soutien communautaire et de la défense des intérêts des familles;

Considérant que cette proclamation honore la mémoire d'Oak Beaudyn Noel ainsi que celle de tous les bébés et enfants partis trop tôt, tout en reconnaissant l'importance de soutenir les familles endeuillées dans nos communautés;

Considérant que la Journée de sensibilisation au deuil périnatal et infantile offre l'occasion de reconnaître la vie des bébés et des enfants partis trop tôt, d'honorer leur mémoire et de souligner la force et la résilience des familles endeuillées;

Considérant qu'une plus grande sensibilisation contribue à réduire les préjugés, à encourager la compassion et le soutien, et à rappeler aux familles endeuillées qu'elles ne sont pas seule dans leur parcours de deuil, alors que des communautés partout au Canada et dans le monde observent le 15 octobre en mémoire des bébés et des enfants profondément aimés et à jamais chéris;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- Que le conseil de Sainte-Brigide-d'Iberville déclare par la présente le 15 octobre comme étant la Journée de sensibilisation au deuil périnatal et infantile à Sainte-Brigide-d'Iberville et encouragent tous les citoyens à reconnaître, à se souvenir et à soutenir les familles ayant vécu la perte d'un bébé ou d'un enfant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-07-1453

Demande d'appui FQM – Nouvelle obligation de la qualification en arboriculture

Considérant que le gouvernement du Québec a annoncé que, dès le 8 juin 2026, la possession d'un certificat de qualification en arboriculture - travaux au sol sera obligatoire pour toute personne exécutant, pour le compte d'un employeur, incluant une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 JUILLET 2026**

Considérant que cette exigence est démesurée par rapport à la réalité des travaux réalisés par les employés municipaux et qu'une formation adaptée permettrait d'assurer la sécurité des travailleurs à l'emploi des municipalités lorsqu'ils utilisent des outils comme une scie à chaînes ou autres;

Considérant que cette nouvelle exigence impose un fardeau supplémentaire aux municipalités, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de formation, de coûts, d'organisation du travail et de maintien des services;

Considérant que le gouvernement du Québec s'est engagé, à plusieurs reprises, à ne pas accroître le fardeau administratif et réglementaire des municipalités et que cette nouvelle obligation apparaît en contradiction directe avec cet engagement;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) demande au ministre de l'Emploi, M. Jean-François Simard, de retirer cette obligation faite aux municipalités, puisqu'elle ne tient pas compte de réalités opérationnelles ni du caractère ponctuel des interventions, et de la remplacer par une mesure mieux adaptée.
- QUE la FQM demande au gouvernement de concevoir et de proposer une formation axée sur la sécurité, adaptée aux besoins des employés des municipalités.
- DE transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales M. Samuel Poulin, au ministre du Travail M. Jean Boulet ainsi qu'à la Présidente-directrice générale de la CNESST, Mme Anouk Gagné.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-07-1454 Budget 2026 : transferts de poste

Considérant les transferts de postes budgétaires 2026 proposés;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- D'autoriser les transferts de postes conformément au document daté du 6 juillet 2026, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

VOIRIE

2026-07-1455 Rang de la Rivière Est : Programme d'aide à la voirie locale Redressement Sécuration

Considérant que la Municipalité prévoit déposer une demande d'aide financière dans le cadre du prochain Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Sécuration, pour la réfection d'un tronçon du rang de la Rivière Est;

Considérant l'offre reçue pour les services professionnels;

En conséquence, Monsieur Michel Lemaire propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 JUILLET 2026**

- D'octroyer le mandat à Tetra Tech pour la préparation de la demande d'aide financière et le dépôt de celle-ci lors du prochain appel de projets de 2026, selon les termes de l'offre de services datée du 1er juillet pour un montant maximal de 5 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RESSOURCES HUMAINES

2026-07-1456

Directrice générale et greffière-trésorière : nomination

Considérant que Madame Catherine Emond a été engagée à titre de greffière-trésorière adjointe à compter du 5 janvier 2026 avec une période de probation de 6 mois;

Considérant que cette probation est venue à échéance;

Considérant qu'elle est la personne pressentie pour remplacer la directrice générale;

En conséquence, Monsieur Mario Daigneault propose :

- De nommer Madame Catherine Emond à titre de directrice générale et greffière trésorière selon les termes du document : "Conditions de travail Catherine Emond 2026-07-06".
- De nommer Madame Catherine Emond en tant que nouvelle responsable des services électroniques (RSÉ) pour le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales. (PGAMR)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-07-1457

Trésorière adjointe : nomination

Considérant le fait que Mme Christianne Pouliot, directrice générale, prendra sa retraite en juillet ;

Considérant l'affichage pour le poste de technicien(ne) aux finances;

Considérant que le(la) candidat(e) aura besoin d'accompagnement pour les premières semaines;

Considérant que Mme Pouliot est disponible pour former le nouvel employé;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- De nommer Mme Christianne Pouliot au poste de trésorière adjointe sur appel à compter du 27 juillet prochain selon les conditions du document : "Conditions de travail Christianne Pouliot 2026-07-27"

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-07-1458

Autorisation auprès de la CNESST

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a procédé à la nomination de Catherine Emond au poste de direction générale et greffière-trésorière, effective le 6 juillet 2026 ;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 JUILLET 2026**

Considérant qu'il est nécessaire de désigner formellement la personne autorisée à représenter la municipalité, à signer les documents officiels et à gérer les accès numériques - auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ainsi que des services d'authentification gouvernementaux (ClicSÉCUR) ;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

1. D'autoriser Madame Catherine Emond, en sa qualité de direction générale, à agir à titre de représentante officielle et d'administratrice principale de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville auprès de la CNESST.
2. D'accorder à cette personne tous les pouvoirs requis pour transiger, gérer les dossiers de tarification, de financement, de prévention, de normes du travail et d'équité salariale, accéder aux services en ligne (MonEspace CNESST), ainsi que déléguer des accès à d'autres employés ou tiers, le cas échéant.
3. D'autoriser également Catherine Emond à inscrire la municipalité, à signer tout document requis et à agir comme responsable de l'organisation auprès de ClicSÉCUR Entreprises.
4. De restreindre les autorisations et de retirer tous les accès d'administrateur précédemment accordés à l'ancienne direction générale, Madame Christianne Pouliot, auprès de ces instances à compter de la date de la présente résolution.
5. De maintenir les accès d'utilisateurs nécessaires à Madame Christianne Pouliot pour lui permettre d'assurer ses fonctions de trésorière-adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-07-1459

Modification des signataires autorisés – Caisse Desjardins du Haut-Richelieu

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville détient des comptes bancaires auprès de la Caisse Desjardins du Haut-Richelieu ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour la liste des personnes autorisées à signer les chèques, effets de commerce, contrats et autres documents bancaires au nom de la municipalité;

Considérant que les personnes suivantes ne sont plus actives ou ne requièrent plus ce pouvoir :

Madame Christianne Pouliot, directrice générale

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer les signataires sortants par les nouveaux représentants dûment mandatés ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- Que le conseil municipal révoque les pouvoirs de signature bancaire précédemment accordés aux personnes mentionnées ci-haut.
- Que les personnes suivantes soient, par la présente, autorisées conjointement ou individuellement, selon les modalités en vigueur dans les dossiers de la Caisse, à signer, endosser et négocier au nom de la Municipalité tous chèques, traites, contrats, emprunts ou effets de commerce :

- Catherine Emond, directrice générale

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 JUILLET 2026**

- Mario van Rossum, maire
 - Michel Lemaire, conseiller no1 et maire suppléant
-
- Que la présente résolution remplace, annule et remplace toute résolution antérieure contradictoire concernant les pouvoirs de signature pour ce(s) compte(s) ;
 - Que la présente résolution prenne effet immédiatement et ce, jusqu'à sa révocation ou modification expresse par une nouvelle résolution du conseil ;
 - Que la directrice générale soit autorisée à transmettre un extrait certifié conforme de la présente résolution à la Caisse Desjardins du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-07-1460 FQM inscription au Congrès

Considérant le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 23 au 25 septembre 2026 à Québec;

Considérant le taux préférentiel en vigueur jusqu'au 3 juillet;

Considérant que la Municipalité souhaite inscrire trois élus au congrès;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- D'autoriser l'inscription de trois élus rétroactivement au 3 juillet afin de garantir le prix préférentiel en vigueur au congrès de la FQM au coût de 1 020 \$ plus taxes par personne;
- D'autoriser les frais d'hébergement, de déplacement, de repas et de stationnement relativement à ce congrès.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

URBANISME

Rapport des permis

Le rapport des permis pour le mois de juillet est déposé au Conseil.

2026-07-1461 Cantine mobile : présence 2 jours/semaine

Considérant la résolution 2026-05-1407 qui autorisait la présence de la cantine les lundi et mardi tel que mentionné au sein de la demande;

Considérant que ces journées n'ont pas l'affluence escomptée;

Considérant qu'il devient opportun de donner plus de latitude au propriétaire pour ajuster sa présence selon les journées qui promettent une plus grande affluence selon les activités de la municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- De modifier la résolution 2025-05-1407 afin d'autoriser la présence de la cantine mobile à raison de 2 journées/semaine.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 JUILLET 2026**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

LOISIRS

2026-07-1462 Fête des Familles

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé dans le cadre de la programmation d'activités pour la fête des familles se déroulant le 12 septembre de 13h à 19h30 ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- D'approuver le projet de fête proposé, d'autoriser une dépense de 6 500 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-07-1463 Camp de jour : accompagneurs(trice)

Considérant que la demande de la Municipalité dans le cadre du programme Emplois d'été Canada a été acceptée pour l'embauche de trois employés pour le camp de jour estival 2026 ;

Considérant que la Municipalité s'est vu accorder une subvention maximale de 6 972 \$;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- d'embaucher Mathias Dupuis, Mélody Rémillard et Charles Bourdeau à titre d'accompagnateur.trice de camp de jour rétroactivement au 25 juin 2026 selon les conditions prévues au document « Conditions de travail — Mathias Dupuis, Mélody Rémillard et Charles Bourdeau 25 juin 2026 »

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-07-1464 Chalet des loisirs : achat et abonnement caméras

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des installations de loisirs présentement en place pour la saison estivale;

Considérant les incidents survenus récemment dont la récurrence commence à augmenter;

Considérant la possibilité d'acquérir deux caméras additionnelles afin d'assurer la sécurité du parc;

Considérant que ces caméras pourront être déplacées par la suite, selon les besoins de la municipalité à d'autres endroits stratégiques;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- D'autoriser l'achat de 2 caméras additionnelles arlo au coût de 818.01 \$ taxes incluses chez Bureau en gros et d'adhérer au forfait plus au coût de 32.18 \$ mensuellement afin d'assurer une surveillance des terrains adjacents au chalet des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

- 4500 -

Maire: _____
Greffière-trés.: _____

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 JUILLET 2026**

2026-07-1465 Chaleur extrême : ouverture du chalet

Considérant que les épisodes de chaleur extrême ont une grande incidence sur la santé et la sécurité des citoyens;

Considérant qu'il est primordial d'assurer l'accès à un espace climatisé afin de permettre aux citoyens de bénéficier d'une ressource disponible pour se rafraîchir au besoin;

Considérant que la sécurité civile annonce les niveaux d'alerte afin de permettre aux municipalités d'appliquer des mesures afin d'atténuer les effets de la chaleur extrême;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- D'autoriser l'ouverture du chalet de 8h à 18h en période de chaleur extrême pour les citoyens et d'en partager l'information sur les plateformes de communication.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-07-1466 OHBM :Budget révisé 2026

Considérant le budget révisé daté du 25 mai 2026 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi portant à 8 447 \$ la quote-part de la Municipalité, soit une augmentation 500 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- D'approuver le budget 2026 révisé et d'autoriser l'émission d'un chèque correspondant à l'augmentation à payer pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité du conseil

2026-07-1467 PHRLM – Acceptation des obligations municipales et engagement financier

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a mis en place, en mai 2023, le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) visant à soutenir la rénovation et la modernisation du parc de logements sociaux dont les conventions sont échues avec le gouvernement fédéral;

Considérant que ce programme est offert dans le contexte des fins d'ententes entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Société d'habitation du Québec (SHQ);

Considérant que plusieurs municipalités du Québec, particulièrement dans les régions rurales ou dévitalisées, ont exprimé des difficultés à assumer immédiatement la contribution municipale équivalant à 10 % du coût des travaux admissibles;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a annoncé en 2025 que les municipalités pourront, dans le cadre du programme PRHLM, recourir à un règlement d'emprunt afin de financer leur

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 JUILLET 2026**

contribution municipale, sous réserve de l'approbation du MAMH avant la signature des contrats de réalisation des travaux;

Considérant que cette mesure vise à faciliter la réalisation des travaux de rénovation nécessaires au maintien et à la modernisation du parc de logements à loyer modique;

Considérant que l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi souhaite conclure une convention d'aide financière avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme PRHLM;

Considérant que les ensembles immobiliers visés par cette convention sont les E.I. #1284, situés sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville reconnaît l'importance de maintenir et d'améliorer le parc de logements sociaux afin de répondre aux besoins de sa population;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville confirme son appui à la démarche de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi visant la conclusion d'une convention d'aide financière avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre du Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);
- Que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville accepte les obligations municipales prévues à la convention d'aide financière PRHLM, lesquelles comprennent notamment :
 1. reconnaître et maintenir l'usage des immeubles concernés à des fins de logements sociaux;
 2. collaborer avec la Société d'habitation du Québec et l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi dans la mise en œuvre du programme;
 3. soutenir le maintien et l'amélioration du parc de logements sociaux sur son territoire;
- Que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville s'engage à assumer une contribution financière municipale équivalant à 10 % des coûts admissibles des travaux, conformément aux conditions du programme PRHLM;
- QUE la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pourra, si nécessaire, recourir à un règlement d'emprunt afin de financer cette contribution municipale, conformément aux dispositions prévues par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et sous réserve des approbations requises;
- QUE cet engagement financier vise les ensembles immobiliers E.I. # 1284 situés sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

MRC : Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 JUILLET 2026**

Ce point est reporté à une séance ultérieure

2026-07-1468 Archives : Autorisation de destruction de documents

Considérant que les membres du Conseil ont reçue copie de la liste datée du 6 juillet 2026 des documents à détruire;

Considérant que la liste a été dressée conformément au calendrier de conservation des documents de la Municipalité approuvé par les Archives nationales du Québec;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- D'autoriser la destruction des documents.

Adoptée à l'unanimité du conseil

2026-07-1469 Régie incendie : Facturation

Considérant que le mardi 2 juin 2026 en soirée, le Centre de communications d'urgence CAUCA a fait appel, par erreur, à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour une intervention sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

Considérant qu'un employé municipal s'est déplacé pour répondre à l'appel;

En conséquence, Madame la conseillère Karine Trudeau propose :

- De facturer les frais occasionnés pour cet appel à la Régie des incendies. Les frais comprennent la dépense concernant le salaire de l'employé ainsi que les frais de déplacement au tarif de 0,60 \$/km.

Adoptée à l'unanimité du conseil

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

AFFAIRES DIVERSES

On ajoute le point suivant :

- 20.1 Décompte final - Poste de pompage

2026-07-1470 Décompte final – Poste de pompage

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat des travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage principal, à Lessard & Demers - Mécanique de procédé Inc. (réf. Résolution 2024-10-846);

Considérant le décompte progressif no 4 et la recommandation de paiement préparés par Tétra Tech QI;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 JUILLET 2026**

- D'autoriser Madame Catherine Emond, directrice générale et greffière-trésorière à signer le décompte progressif no 04, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- D'autoriser l'émission d'un chèque de 40 425.88 \$ à Lessards et Demers - Mécanique de procédé inc., correspondant au paiement des travaux réalisés incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2026-07-1471

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose la levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario van Rossum, maire

Catherine Emond,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Catherine Emond, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Catherine Emond,
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire